

Ville de Pont Saint Martin

Projet agricole

et alimentaire

Pour une agriculture nourricière et durable,
avec les agriculteurs et au service des Martipontains



Table des matières

Le mot du Maire	3
Le mot du groupe de travail « agriculture ».....	4
L'agriculture, une responsabilité collective	5
La France, un grand pays agricole dont la souveraineté alimentaire est menacée	5
Les défis agricoles de la transition écologique.....	5
Les principaux enjeux agricoles de Pont Saint Martin : une agriculture en quête de résilience	6
Une commune périurbaine du pays de Retz.....	6
Les principales données de l'agriculture martipontaine	7
Un projet agricole communal, pour quoi faire ?	10
Une démarche issue du terrain	10
Zoom sur 3 actions emblématiques de la commune	11
Un projet pour se donner les moyens d'agir durablement.....	20
Un projet élaboré dans la concertation	21
Déclinaison du programme d'actions	22
Construire un modèle de ville à la campagne avec les agriculteurs et au service des habitants .	22
Consolider et redynamiser le tissu agricole local.....	23
Soutenir des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la préservation des ressources naturelles.....	25
Fiches-action.....	27

Le mot du Maire

Comme une grande partie des Martipontains, je suis très attaché à l'identité rurale de Pont Saint Martin. Cette identité est indissociable d'une agriculture productive et dynamique sur notre territoire.

C'est avec une certaine émotion que je pense aux vastes champs de vigne qui s'étendaient il n'y a pas si longtemps dans la commune. Le vignoble ne couvre aujourd'hui plus qu'une vingtaine d'hectares (mais il existe toujours !), remplacé par le maraichage, parfois l'élevage, et souvent les friches. Cette évolution du paysage agricole nous rappelle que l'agriculture reste une activité économique fragile, soumise aux aléas des modes de consommations, de la concurrence nationale et internationale, du changement climatique... Face à ce constat, quelle est la capacité d'action d'une collectivité ?

Avant tout, il faut soutenir les acteurs agricoles. Nous avons la chance d'avoir à Pont Saint Martin encore une belle diversité d'activités agricoles mais aussi de modèles agricoles. Loin de vouloir les opposer, ils sont pour moi complémentaires car ils répondent à différents enjeux et besoins de notre société. Bien évidemment, l'équipe municipale reste attachée à promouvoir la transition écologique. Mais, comme l'affirme notre slogan, nous travaillons avec les agriculteurs et jamais contre eux.

Ce projet agricole et alimentaire vient parachever 7 ans de réflexion et d'actions en faveur de l'agriculture communale engagées à partir de 2017. Il réaffirme que l'agriculture est au cœur du projet municipal pour les années à venir.

Je tiens à remercier les membres du groupe de travail pour leur investissement, la Chambre d'agriculture pour son précieux accompagnement, et tous les agriculteurs qui ont participé de près ou de loin à cette démarche.



Visite du groupe de travail « agriculture », aux Serres du Fréty, 30 mai 2023

Le mot du groupe de travail « agriculture »

La municipalité pourrait se résigner à voir l'agriculture de la commune mourir à petit feu sous les coups de boutoirs de la périurbanisation et les difficultés structurelles du monde agricole. Depuis que nous avons commencé à travailler sur ce sujet, ce n'est pas notre analyse. Nous pensons que notre collectivité a un rôle à jouer pour aider les agriculteurs à travers des actions concrètes.

Pendant longtemps, on a considéré que l'agriculture était uniquement l'affaire des agriculteurs. Mais sur nos territoires de plus en plus complexes, on se rend compte que le monde agricole est souvent mis en minorité et en difficulté pour développer son activité. Par ailleurs, l'agriculture revêt indéniablement au 21^{ème} siècle des enjeux stratégiques en termes de transition écologique et d'aménagement du territoire pour une commune en plein développement comme la nôtre. Enfin, les récentes crises sanitaires et internationales nous ont rappelé l'enjeu majeur que constitue la souveraineté alimentaire. Face à tous ces défis, nous souhaitons modestement prendre notre part.

Loin des grands discours, ce projet agricole et alimentaire vise à agir à notre échelle, avec conviction et pragmatisme, pour soutenir l'agriculture communale. Une agriculture que nous souhaitons nourricière et durable via un projet mis en œuvre avec les agriculteurs et au service des Martipontains.



Visite du groupe de travail « agriculture » chez Boris PIERRE (éleveur bovins), 30 mai 2023

L'agriculture, une responsabilité collective

La France, un grand pays agricole dont la souveraineté alimentaire est menacée

La France reste un grand pays agricole. L'agriculture est un marqueur culturel et identitaire du pays. Elle façonne une grande partie de nos paysages et est indissociable de notre gastronomie.

La France est ainsi le premier pays agricole d'Europe avec 18% de la production agricole européenne. Elle présente une agriculture remarquablement diversifiée (élevages, maraîchage, arboriculture, viticulture...), ce qui est un atout indéniable pour tendre vers l'autonomie alimentaire, le Graal de la transition écologique.

Pour autant, l'agriculture française connaît un recul régulier de ses exportations en volume au niveau mondial depuis de nombreuses années. Dans le même temps, la part des produits alimentaires importés a doublé en 20 ans. Ainsi, en 2022, un poulet sur deux était importé, 56% de la viande bovine, 28% des légumes et 71% des fruits consommés.

Dans le même temps, la France connaît un affaiblissement notable de son potentiel productif (source : Agreste, 2020) :

- Baisse constante du nombre d'exploitations de 514 964 en 2010 à 416 054 en 2020
- Diminution du nombre des exploitants dont un tiers partira à la retraite dans les 10 ans à venir (50% dans les exploitations d'élevage)
- Erosion de la surface agricole utilisée (SAU) de 63% en 1950 à 53% en 1998 puis 49% en 2020 avec une perte de 20 000 à 30 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers par an

Ces évolutions menacent aujourd'hui la souveraineté alimentaire de la France dans un contexte renouvelé de crises sanitaires, internationales (guerre en Ukraine) et climatiques.

Les défis agricoles de la transition écologique

Depuis de nombreuses années, certaines pratiques agricoles liées notamment à l'industrialisation et à l'usage d'intrants chimiques sont critiquées pour leurs effets néfastes sur l'environnement et leur incompatibilité avec la transition écologique :

- Effondrement de la biodiversité dans les campagnes françaises lié à la restructuration du paysage (ex. arrachage de haies) et l'usage d'intrants chimiques
- Pollution des eaux nécessitant des traitements de plus en plus complexes pour la rendre potable
- Problématiques de gestion de la ressource quantitative en eau alors que les périodes de sécheresse s'accroissent
- Risques pour la santé humaine liés à l'usage de certains produits phytopharmaceutiques pour traiter les cultures
- Mauvaises conditions de vie des animaux d'élevage
- Bilan carbone important de l'agriculture, notamment entre exportation et importation de produits et intrants agricoles

Face à ces enjeux sociétaux, **l'Etat français promeut via des plans d'actions la transition agro-écologique afin de concilier progressivement productivité agricole, préservation du vivant et lutte contre le changement climatique.** L'Etat encourage notamment la mise en place de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) pour dynamiser les filières locales (loi du 13 octobre 2014 d'avenir de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt).

Enfin, un changement de modèle semble s'opérer en faveur de la préservation des sols avec **l'objectif de Zéro Artificialisation Nette** inscrit dans la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Cette évolution législative pose **en filigrane la question de la reconquête des espaces agricoles.**

Les principaux enjeux agricoles de Pont Saint Martin : une agriculture en quête de résilience

Une commune périurbaine du pays de Retz

L'agriculture martipontaine s'inscrit globalement dans un contexte national marqué par un recul de l'activité agricole (lire ci-dessus). Elle s'en distingue néanmoins par 2 caractéristiques :

- Son contexte périurbain

La proximité immédiate de l'agglomération nantaise est un facteur qui amplifie les tendances nationales en matière agricole (baisse de la SAU et du nombre d'exploitations agricoles en particulier). L'activité agricole est en effet soumise à la concurrence des activités liées au développement urbain (économie, habitat, loisirs) qui complexifient également le travail des agriculteurs. Dans le même temps, le réservoir de consommateurs que constitue l'agglomération est une opportunité économique pour le développement de la vente directe et des circuits-court.

- Son appartenance au pays de Retz

Ce territoire se caractérise par la place centrale de l'élevage avec un enjeu spécifique lié à son rôle dans la préservation des milieux humides (marais). A l'instar de Pont Saint Martin, ce territoire enregistre un déclin de la viticulture et le développement du maraichage industriel. On y trouve également des acteurs très mobilisés pour soutenir la filière agricole comme l'illustre son Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Validé en juin 2021, le PAT du Pays de Retz s'organise autour de 5 enjeux :

- ENJEU SOCIAL : Rendre l'alimentation de qualité et de proximité accessible à toutes et tous et limiter le gaspillage alimentaire
- ENJEU ENVIRONNEMENTAL : Inscrire l'agriculture dans la transition climatique et dans les enjeux de santé publique
- ENJEU ECONOMIE : Faciliter les débouchés aux producteur.rices et l'accessibilité aux mangeur-ses
- ENJEU NUTRITION SANTÉ : Sensibiliser l'ensemble des mangeur-ses à une alimentation saine et durable
- ENJEU URBANISME-AMENAGEMENT Pérenniser le foncier et les activités agricoles et profiter du renouvellement des exploitants pour impulser de nouvelles dynamiques

Les principales données de l'agriculture martipontaine

La commune a bénéficié de diagnostics agricoles en 2010, 2017 et 2023 permettant d'avoir une vision objective de l'agriculture martipontaine et de ses évolutions. Les données agricoles ci-dessous sont pour l'essentiel issues du diagnostic agricole 2023.

- **36,5 % de Surface agricole utile en 2023 (794 ha)**

NB : la commune a une superficie de 2 188 ha

- Soit une diminution de 7,5 % de la SAU par rapport à 2017 et de 10% par rapport à 2010
 - Alors que 68% de la superficie communale (1488 ha) est en Agricole (A) au PLU auxquels s'ajoute 11,6 % en Naturel (zonage N) dont environ la moitié comprend des milieux valorisables par l'élevage (prairie naturelle)
 - Environ 15% de la superficie communale (331 ha) est consacrée à l'agriculture non professionnelle ou à des usages de loisirs (jardins, chevaux, loisirs divers, etc.)
 - Près de 17 % de la superficie communale est estimé en friches ou boisements spontanés (Inventaire bocager, 2023)
- **Des surfaces agricoles largement dominées par la polyculture-élevage avec un développement régulier du maraichage aux dépens de la viticulture**
- 80% de polyculture-élevage (84% en 2017)

Dont 311 ha de bovin viande, 159 ha de caprin lait, 50 ha ovin lait, 79 ha d'activité équine

- 17% de maraichage (10% en 2017)
- 3% de viticulture (6% en 2017)



Vaches en pâturage vers La Planchette



Chevaux en pâturage vers L'Essart



Grands abris pour le maraichage (La Vincée)



Vignes (Les Heuderies)

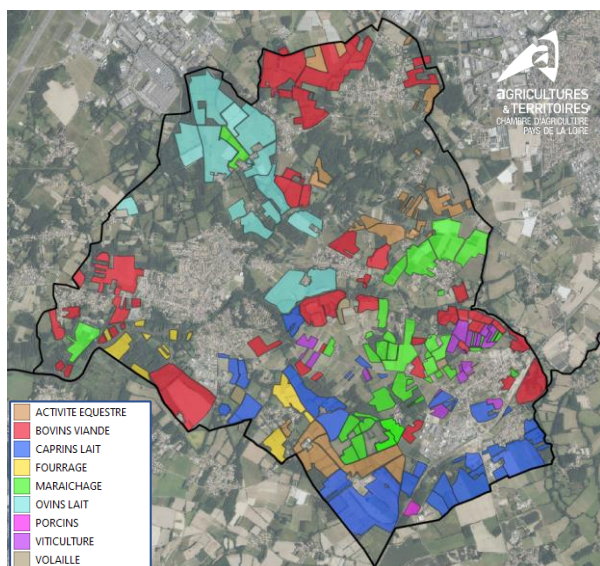


Friche viticole (La Plesse)

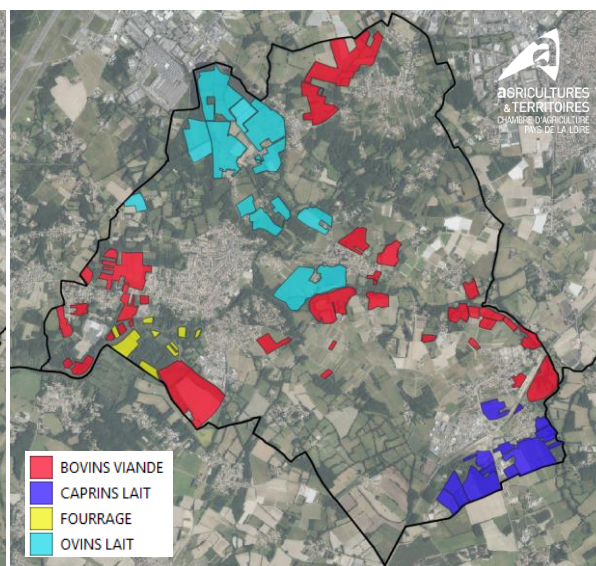


Friche bocagère (La Marionnière)

- **47 % des surfaces agricoles certifiées en Agriculture biologique (AB)**
 - o Contre 19% en Loire-Atlantique et 10% au niveau national
 - o 6 exploitations en AB
 - o Plus 4 exploitations n'utilisant aucun intrant dans leur mode de production



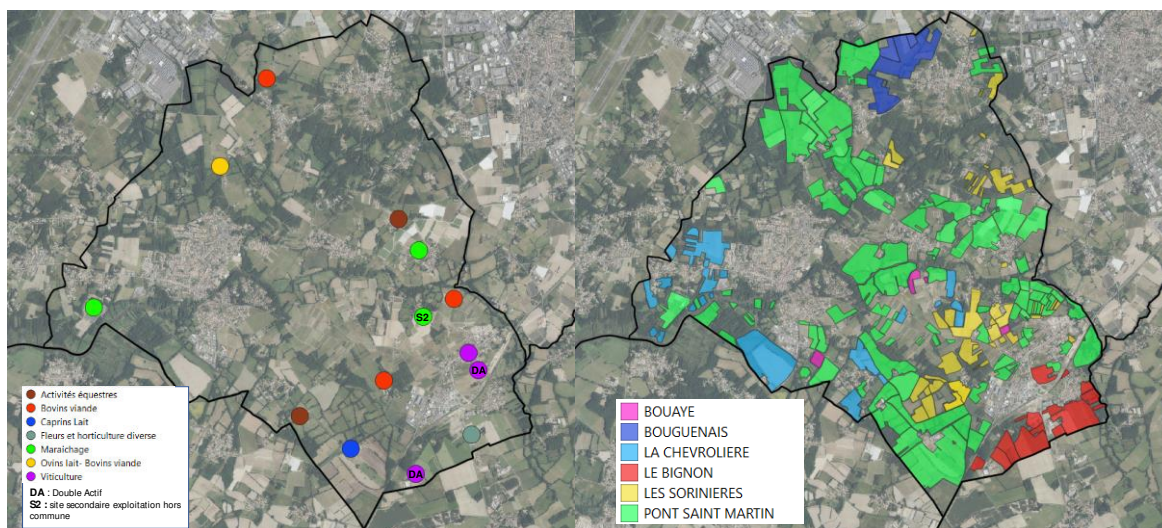
Surface agricole et productions (2023)



Surface agricole en agriculture biologique (2023)

- **12 sièges d'exploitation agricole en 2023** (contre 16 en 2017 et 22 en 2010)
 - 4 en élevage
 - 3 viticultures dont un double actif
 - 3 maraichage et horticulture
 - 2 activités équestres
 - Pilotés par 21 chefs d'exploitation dont 33% ont plus de 55 ans

- **10 exploitations hors commune valorisent 37 % de la SAU communale (293 ha)**
 - Dont 6 exploitations ont des surfaces significatives à Pont Saint Martin



Sièges d'exploitation (2023)

Surfaces exploitées selon la commune du siège (2023)

Un projet agricole communal, pour quoi faire ?

Une démarche issue du terrain

Dans le cadre de la transition écologique, les élus de Pont Saint Martin sont convaincus de la nécessité de défendre une agriculture nourricière et durable sur le territoire communal. **Ce projet agricole, avec ses 17 fiches-action, se veut une réponse concrète et pragmatique à cet objectif.**

Ce document est le fruit d'une réflexion et d'un travail de terrain démarré en 2017. En effet, dans le sillage du projet environnemental du Marais de l'île, l'équipe municipale missionne la Chambre d'agriculture pour la réalisation d'un diagnostic agricole. Ce diagnostic amorce une prise de conscience de la part de la municipalité sur la nécessité de soutenir l'agriculture locale. Avec l'appui technique de la Chambre d'agriculture et le soutien des agriculteurs locaux, elle engage alors une série d'actions en faveur de l'agriculture :

- Signature d'une convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture pour bénéficier d'un accompagnement technique (2018),
- Mise en place d'un dialogue régulier avec les exploitants agricoles : désignation d'un élu et technicien référent, organisation de comités agricoles, rencontres individuelles avec les agriculteurs, etc., NB : ce dialogue concerne l'ensemble des agriculteurs ayant des terres exploitées sur la commune
- Reconquête agricole du Marais de l'île : restauration de 10 ha de prairies humides, aménagement du marais pour l'élevage, création d'un commun agricole (12,7 ha en 2024) au bénéfice de 3 éleveurs locaux,
- Réalisation d'un diagnostic du parcellaire viticole (2020),
- Étude pour une installation en maraichage biologique ; projet finalement abandonnée (2020)
- Participation au Projet Alimentaire de Territoire du Pays de Retz
- Veille foncière et préemption de parcelles agricoles pour préserver la vocation agricole du territoire
- Mise à disposition de foncier agricole communal (20 ha) via la signature de prêts à usage gratuit auprès de 4 éleveurs
- Remise en culture de 12 ha en friches sur 3 secteurs conditionnée à la signature de baux à clauses environnementales entre les propriétaires et exploitants (2019 et 2020)
- Portage temporaire de la ferme de la Moricière permettant l'installation d'un couple de jeunes agriculteurs (2022 et 2023)

Zoom sur 3 actions emblématiques de la commune

La création d'un Commun agricole dans le Marais de l'île

Le Marais de l'île est un espace naturel situé à l'ouest du bourg qui s'inscrit dans la continuité du lac de Grand Lieu via la rivière l'Ognon. A partir de 2016, la commune a engagé un projet de valorisation de ce site protégé (Site classé, Natura 2000, zone humide Ramsar, zone Ns au PLU). A l'issue d'un diagnostic global, deux grands enjeux ont été identifiés et inscrits dans le plan de gestion : la préservation et la restauration des prairies humides pour leur valeur écologique et le retour de l'agropastoralisme, activité ancestrale du marais. En effet, depuis les années 1970, les éleveurs avaient progressivement déserté cet espace particulier, souvent jugé compliqué à exploiter (morcellement du foncier, problème d'accès aux parcelles en fonction des conditions météo, qualité variable du fourrage, haies et fossés à entretenir, etc.) et donc peu rentable.

Face à ce constat, la commune a mis en place différentes mesures pour redonner de l'attractivité agricole au marais. Dans un premier temps, elle a engagé une politique d'acquisition foncière lui permettant de devenir progressivement propriétaire de la moitié du Marais (27 ha sur 52 ha en 2022). Dans le même temps, elle a restauré 10 ha de prairies humides qui étaient enfrichées voire boisées avec notamment la suppression partielle d'une peupleraie sénescente. Enfin, elle a aménagé une partie du marais pour le pastoralisme (installation de clôtures et barrières agricoles, création de passage à gué pour le bétail dans les douves) et acquis du matériel agricole pour être mis à disposition des éleveurs dans le cadre de leurs activités (batterie solaire et fil électrique pour les clôtures, pompes à museau, parc de contention). Mais l'aspect le plus original vient du mode de gestion agricole mis en place, en l'occurrence la création d'un Commun agricole.



Photos du Commun agricole pâturé (été et automne 2022)

A l'instar des communes de montagne qui gèrent des estives avec le statut de collectivité propriétaire et gestionnaire d'espaces agricoles, la Ville a demandé un numéro Pacage pour avoir le statut d'exploitant agricole. Ce statut agricole à part entière lui permet de déclarer à son nom l'exploitation

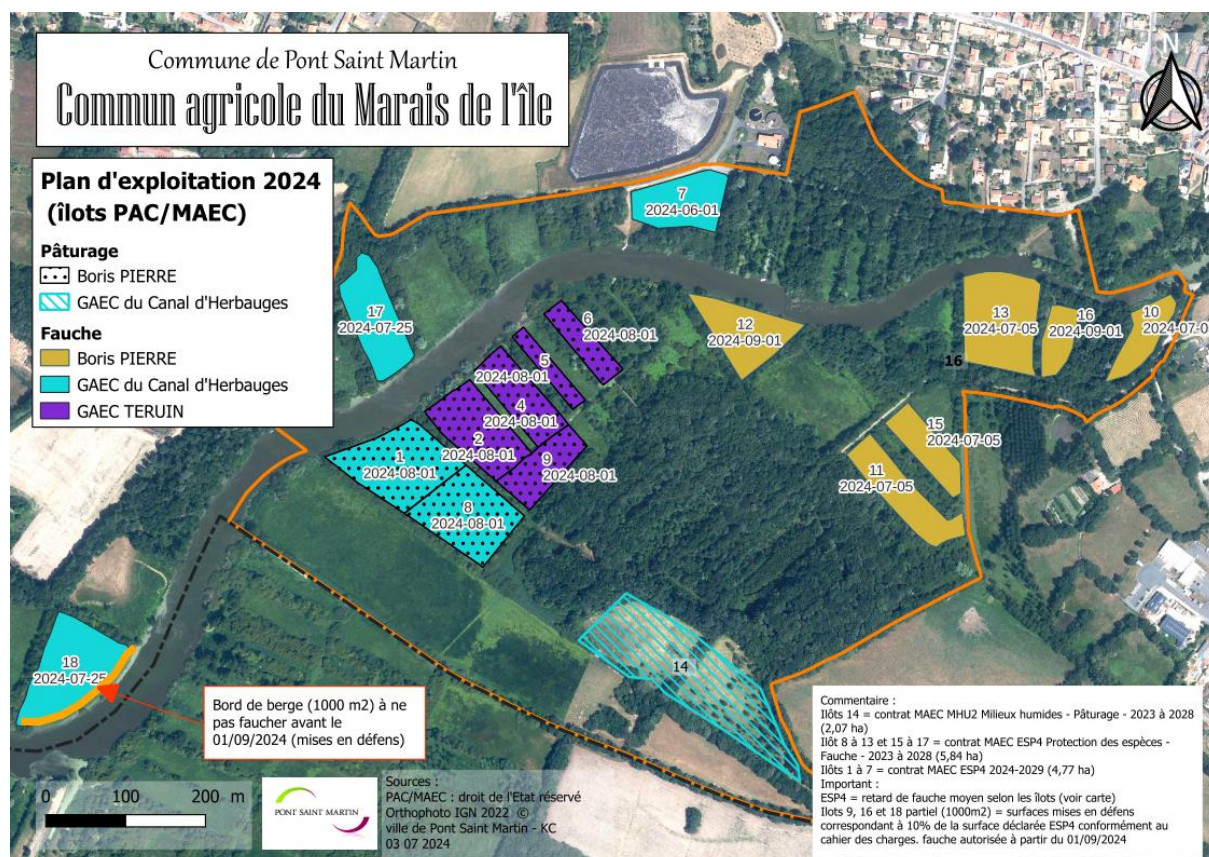


PONT SAINT MARTIN

des parcelles communales. Ainsi, depuis 2019, la commune déclare chaque année des surfaces à la PAC et souscrit des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) liés aux Marais de Grand-Lieu. Le périmètre MAEC est en lien avec le zonage Natura 2000. Il donne accès à des aides qui soutiennent le maintien et le développement de pratiques agricoles favorables à la préservation du milieu et de la biodiversité et répondent à des enjeux environnementaux spécifiques aux Marais de Grand-Lieu (eau et biodiversité, zones humides, herbe). La rémunération des MAEC est une compensation des manques à gagner pour les agriculteurs qui s'engagent dans la démarche (pas d'intrants, fauche tardive, etc.).

La commune délègue ensuite l'exploitation des parcelles à des éleveurs via un règlement et un plan d'exploitation agricole approuvé chaque année en conseil municipal. Ce document définit :

- Les conditions d'accès au Commun pour les éleveurs
- La répartition des surfaces entre exploitants et les pratiques agricoles correspondantes (fauche et/ou pâturage)
- Le cahier des charges à respecter selon les types de MAEC souscrites sur les îlots agricoles : dates de fauche, pâturage exclusif, surfaces mises en défens, entretien, etc.
- Les démarches réglementaires à respecter pour la commune : déclaration PAC/MAEC, cahier de fauche et de pâturage, déclaration de montée et descente d'estive, certification Agriculture biologique (NB : Les éleveurs adhérents étant en Agriculture biologique, la commune a également l'obligation de faire certifier en AB le Commun agricole)
- La clé de redistribution des aides agricoles perçues par la commune aux éleveurs



Ce dispositif original nécessite un suivi administratif et technique pointu. Il est accompagné depuis son lancement par la Chambre d'agriculture et le Syndicat Grand-Lieu Estuaire, co-animateurs du site Natura 2000 et MAEC du lac de Grand-Lieu. Les éleveurs sont également étroitement associés chaque année à l'élaboration du plan d'exploitation du Marais.



Réunion de lancement du Commun agricole en présence du Maire (2019)

D'une surface de 3,46 ha en 2019, le Commun a été étendu au fil des acquisitions foncières et des restaurations de prairies pour atteindre une surface déclarée de 12,77 ha en 2024.

Si le marais reste un espace agricole avec de fortes contraintes (difficultés d'accès aux parcelles en fonction des conditions météorologiques, prolifération de la jussie certaines années, productivité et qualité fourragère aléatoire), il constitue pour autant une réserve très appréciée de fourrage et de paillage en période de sécheresse, l'herbe y étant toujours verte. Par ailleurs, les prairies humides avec leur diversité végétale présentent un intérêt nutritionnel dans le cadre du « bol fourrager » des bovins.

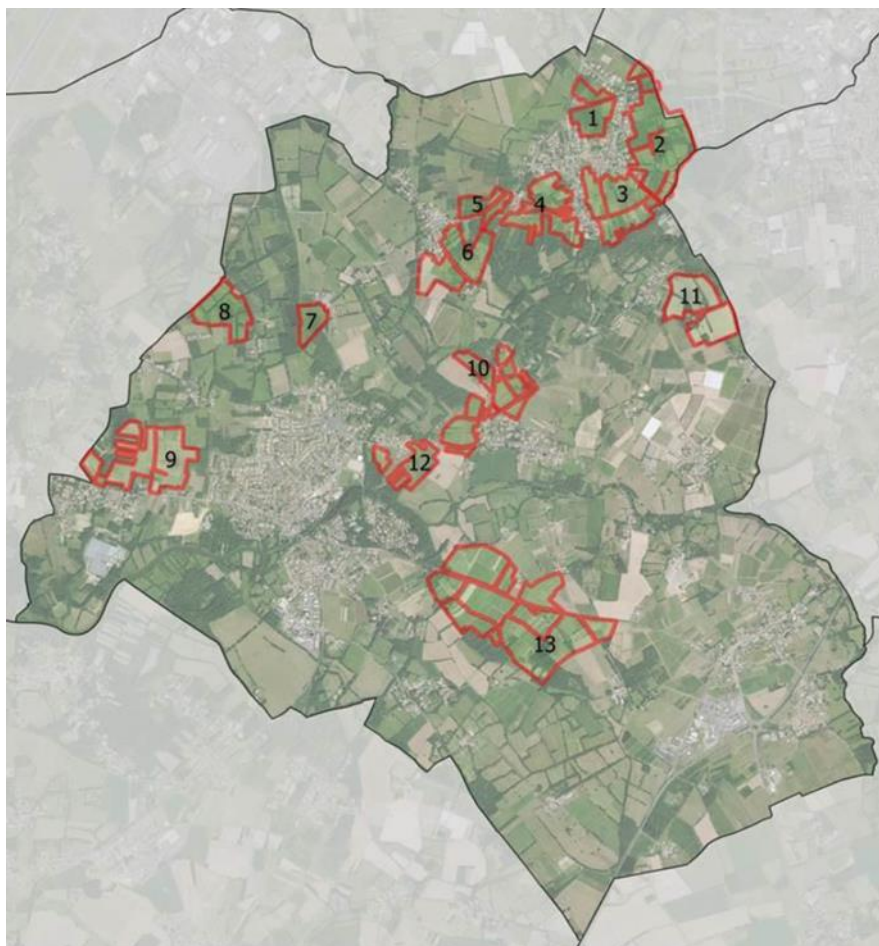
Les 3 éleveurs du Commun sont aujourd'hui satisfaits de ce mode de gestion car ils y trouvent un intérêt économique. En effet, ils fauchent l'herbe et font pâturer leurs animaux gratuitement. Même si la productivité des prairies est très limitée certaines années, ils perçoivent des aides significatives sans s'occuper des démarches administratives. Le commun agricole est également un espace de dialogue avec une vocation pédagogique. Il montre aux habitants le rôle incontournable que jouent les éleveurs dans la préservation de nos paysages traditionnels et de la biodiversité du marais en particulier.



La remise en culture de 3 secteurs agricoles en friche

Les friches sont une grande frustration du quotidien pour des exploitants martipontains en recherche de fonciers agricoles. Suite aux réunions de travail avec les agriculteurs en 2018, les exploitants ont à l'unanimité souhaité que la commune s'empare prioritairement de ce sujet. Dès octobre 2018, la commune a signé une convention de partenariat pour être accompagnée par la Chambre d'agriculture dans cette démarche. Ainsi, avec l'aide de la Chambre d'agriculture, la commune a structuré un projet de « reconquête écologique du foncier agricole » autour de financements européens Leader liés à l'environnement. De fait, le projet s'est orienté vers une lutte contre les friches au profit d'une agriculture respectueuse de l'environnement correspondant également aux orientations de la municipalité en matière de transition écologique.

Le diagnostic de 2017 a permis d'établir une cartographie de 13 secteurs de friches présentant un potentiel agricole.

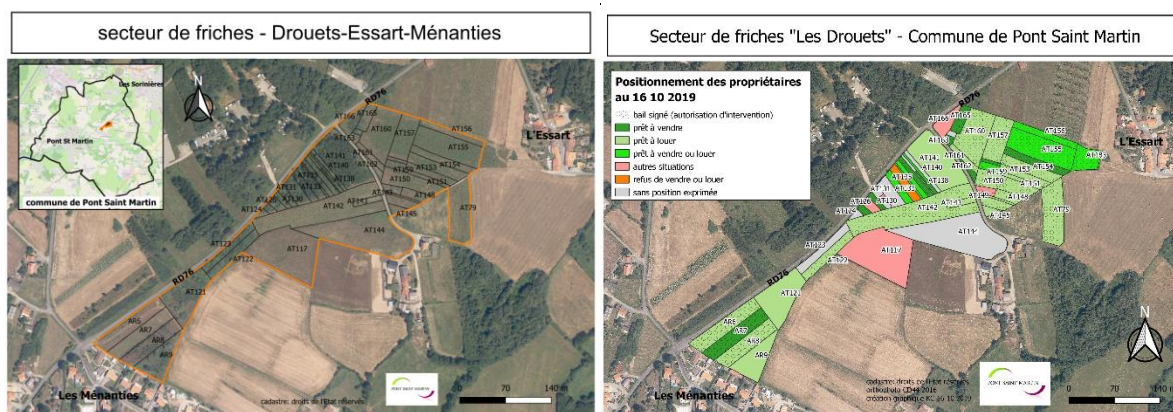


13 secteurs de friches à reconquérir identifiés par la Chambre d'agriculture en 2018

A l'issue d'une étude de faisabilité et après consultation des exploitants, la commune a sélectionné 2 secteurs de friches pour engager une remise en culture : La Planchette (n°5) et Essart-Ménanties (n°10). Ces 2 secteurs étaient des friches viticoles situées en outre le long d'une route départementale avec une bonne visibilité. L'idée est alors de montrer que les friches ne sont pas une fatalité et d'impulser une dynamique auprès des propriétaires et agriculteurs.

Le secteur Essart-Ménanties présentait les caractéristiques suivantes :

- 7 ha de friches dont 4,7 ha de friches récentes
- 50 parcelles pour 36 familles de propriétaires
- 2 exploitants intéressés à proximité : Boris Pierre (bovin viande Bio) et Frederic Touzet (pension équestre)



Cartographie de suivi secteur Essart Ménanties



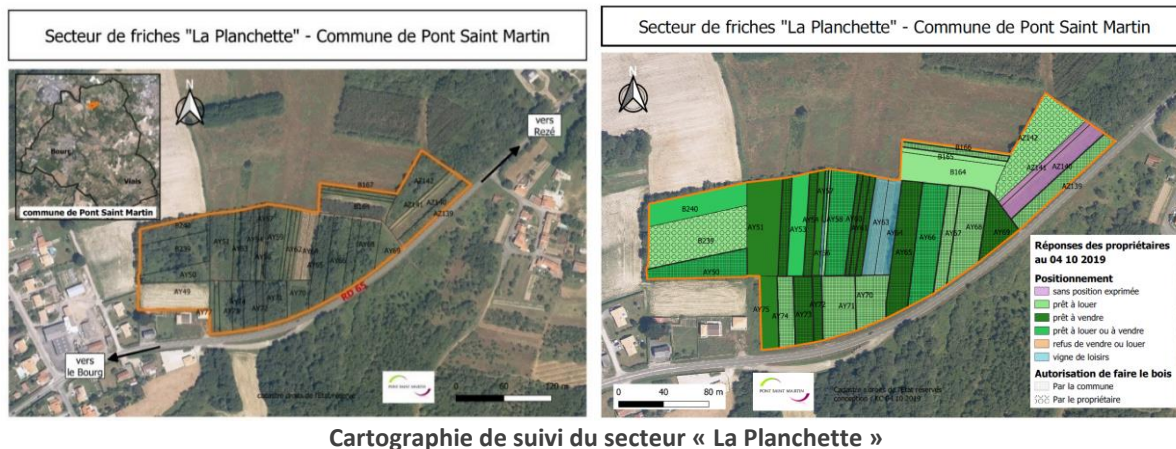
Avant intervention (2020)



Après intervention (juin 2024)

Le secteur la Planchette présentait les caractéristiques suivantes :

- 4,35 ha dont les 2/3 en friche ancienne (plus de 20 ans)
- 38 parcelles pour 23 familles de propriétaires
- 2 exploitants intéressés à proximité : GAEC La Moricière (Bovin lait bio) et Pascal Brossard (bovin viande bio)



Chantier de bucheronnage (2020)



Chantier travaux agricoles (2021)



Avant intervention (2017)



Après intervention (2024)

Un petit secteur de friche (2,4 ha) à la Basse Ménantie appartenant à un unique propriétaire a rejoint l'opération dans un second temps à la demande d'un exploitant.

La méthodologie de travail s'est organisée de la manière suivante :

- Etablissement d'un listing des propriétaires
- Information par courrier de l'ensemble des propriétaires
- Organisation de 2 réunions d'informations par secteur pour expliquer les enjeux agricoles aux propriétaires et les inciter à s'investir dans la démarche
- Signature d'un engagement de principe des propriétaires en faveur de la démarche
- Estimation du coût du chantier pour s'assurer de la viabilité financière de l'opération au regard des financements



- Organisation d'un chantier bois avec des bûcherons volontaires à La Planchette pour réduire les coûts de défrichage jugés prohibitifs
- Signature de baux ruraux entre exploitants et propriétaires
- Signature d'une convention d'engagement des agriculteurs à exploiter les parcelles défrichées
- Signature de conventions d'engagement des propriétaires pour maintenir un usage agricole
- Défrichage et travaux du sol par une entreprise spécialisée missionnée par la commune
- Prise en main par les agriculteurs (labour, semis, etc.)

La démarche a démarré en février 2019 (information des propriétaires, etc.). Les travaux de défrichage ont été réalisés en octobre 2020 sur 5,4 ha dans le secteur Essart-Ménanties pour un coût de 13 000€ et en février/mars 2021 sur 4,35 ha à La Planchette auxquels se sont ajoutés 2,4 ha du secteur Basse Ménantie pour un coût de 28 000 €.

Dans un second temps, certains propriétaires qui souhaitaient se libérer de leurs parcelles ont fait le choix de les vendre aux exploitants ou à la commune.

La démarche a bénéficié de l'accompagnement technique de la Chambre d'agriculture.

L'ensemble de l'opération (études et travaux) a coûté 53 980 € subventionnés à hauteur de 7 000€ par le Département de Loire-Atlantique et de 35 000 € par les fonds européens Leader du Pays de Retz.

Le portage temporaire de la ferme de la Moricière

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles ». Sénèque

La ferme de la Moricière est une ferme emblématique de la commune. Son siège est situé à 800 m du bourg et moins de 3 km du MIN à Rezé. En 2021, elle déclarait 175 ha à la PAC principalement localisée au nord-ouest de Pont Saint Martin entre la RD65 et la zone d'activité de l'aéroport auxquels s'ajoutaient une vingtaine d'hectares supplémentaires. C'était la dernière ferme en bovins lait de la commune.

Sous l'impulsion de la famille Batard, cette exploitation s'est développée et modernisée pendant 60 ans. En 2020, les 90 vaches laitières de la ferme produisaient 720 000l/an certifiés bio depuis 2019. La ferme est alors reconnue comme ayant un outil économique viable avec un parcellaire regroupé autour du siège (100 ha à moins d'1 km). 80 % de la surface exploitée par le GAEC est utilisée pour la production de fourrage. Par ailleurs, la ferme dispose de 73 ha d'un seul tenant à l'arrière du siège avec l'abreuvement accessible pour le bétail.



Ferme de la Moricière (2016)



PONT SAINT MARTIN

Arrivant à la retraite, les frères Batard ont transmis progressivement entre 2019 et 2020 leur exploitation à de nouveaux exploitants. Pour des raisons personnelles, les nouveaux propriétaires ont remis en vente la ferme dès septembre 2020.

En décembre 2021, la commune est informée qu'un acheteur répondant à leurs conditions financières (550 000 €) souhaite racheter la ferme pour créer un centre d'entraînement de chevaux de course.

Ce changement d'activité agricole actait le basculement de près de 200 ha d'une agriculture productive, nourricière et biologique vers une activité de loisirs équestre soit 20% de la SAU communale.

Alors que l'opération semblait finalisée, il est apparu que les principaux propriétaires fonciers du parcellaire agricole dont l'accord était indispensable pour la transmission locative SAFER n'adhéraient pas au projet ; néanmoins, faute de projets alternatifs, ils s'y résignaient.

C'est dans ce contexte que la commune a proposé un projet inédit de portage temporaire de la ferme de la Moricière fédérant l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique, la SCIC Nord Nantes, la CUMA de La Chevrolière, les 2 principaux propriétaires fonciers et les agriculteurs locaux.

L'objectif du projet était d'assurer le portage temporaire (2 à 3 ans) de l'exploitation en agriculture biologique le temps de trouver un ou plusieurs repreneurs répondant aux attentes du projet agricole local.

Le montage du portage s'est articulé autour des 3 axes suivants :

- L'acquisition des bâtiments du siège de l'exploitation et du foncier s'y rattachant par l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique à la demande de la commune
- L'acquisition du matériel et des stocks agricoles par la commune
- La gestion et la valorisation des terres par la SCIC Nord Nantes avec le soutien opérationnel de la CUMA de La Chevrolière et de CAP 44.



Face à ce projet concurrent, l'acquéreur initial s'est finalement retiré. Le projet de portage a reçu un avis favorable de la SAFER lors du Comité technique du 2 mars 2022.

Immédiatement après l'attribution, la commune s'est mise en quête d'un porteur de projet viable pour la reprise de la ferme. Elle a missionné la Chambre d'agriculture pour lancer et diffuser un appel à candidature (RDI, « fermes dating », réseaux professionnels), présélectionner les candidatures et élaborer une grille d'analyse des candidats et de leur projet agricole. Cette démarche a permis de sélectionner 3 candidats jugés sérieux (formation, expérience, projet économique, capacité financière et motivation). Ils ont été invités à présenter leur projet le 29 septembre 2022 devant un comité consultatif d'experts composé de la Chambre d'agriculture, de la SAFER, de CAP44, de la CUMA de La Chevrolière, de la SCIC Nord Nantes et de l'ancien exploitant de la ferme. Cette audition a permis de sélectionner le projet d'Anne-Sophie et Charles Teruin. Leur candidature a été définitivement validée suite à l'obtention de leurs prêts bancaires fin 2022 permettant leur installation au printemps 2023 et un lancement d'activité en septembre 2023.

Le couple de repreneurs porte un projet agricole en brebis laitières (production de yaourts et fromages sur la ferme) et vaches allaitantes, orienté vers la vente directe et les circuits courts. L'exploitation reste en AB et vise l'autonomie alimentaire (production intégrale du fourrage et des céréales nécessaires aux animaux). Il complète son activité avec de la vente de foin.



Ferme de la Morcière suite à la reprise par Anne-Sophie et Charles Teruin (2023)

Un projet pour se donner les moyens d'agir durablement

Les différentes actions engagées ont conduit les élus à rechercher une cohérence globale et une plus grande structuration de leurs actions en faveur de l'agriculture. L'élaboration d'un projet agricole communal répond ainsi à plusieurs objectifs politiques :

- Inscrire la thématique agricole comme un axe structurant de la politique municipale
- Donner un cap et une meilleure visibilité à l'action communale dans ce domaine
- Faire le lien avec le Projet Alimentaire Territorial du Pays de Retz
- Faire le lien avec la révision générale du PLU, étant entendu que le PLU fera référence au projet agricole communal
- Faire le lien avec le programme d'actions Territoire Engagé pour la Nature de Grand Lieu Communauté
- Faire le lien avec l'Agenda 30 de la commune qui pilote la transition écologique de la collectivité, étant entendu que le projet agricole communal est un axe fort de l'Agenda 30
- Faciliter les recherches de financements et de partenariats
- Faciliter le pilotage et la mise en œuvre des actions agricoles à court, moyen et long terme

Concernant ce dernier point, le projet agricole de Pont Saint Martin est **validé pour une période de 6 ans** mais peut-être amendé et adapté suite au bilan intermédiaire qui sera réalisé au bout de 3 ans.

Un projet élaboré dans la concertation

Pour mener à bien ce projet structurant, la commune a renouvelé sa convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire pour bénéficier de son expertise.

A partir de fin 2022, un groupe de travail composé d'une demi-douzaine de conseillers municipaux, du responsable environnement et d'un technicien de la Chambre d'agriculture s'est réuni une dizaine de fois.

Afin de nourrir la réflexion du groupe de travail, les membres du groupe ont visité le 10 mai 2023 un panel représentatif d'exploitations agricoles de la commune : les serres du Frety (maraichage serre chaude), SCEA de la Vincée (maraichage plein champs et serres froides), GAEC de la Chevrette (élevage caprin lait), Boris Pierre (élevage bovins viande extensif bio), Laurent Corbineau (viticulture). A cette occasion, les agriculteurs rencontrés ont pu présenter leurs activités agricoles respectives et faire part de leurs préoccupations. Les échanges ont été très riches et ces moments ont été particulièrement appréciés aussi bien par les élus que les exploitants agricoles.



Visite du GAEC de la Chevrette et des Serres du Frety (10 mai 2023)

Tous les agriculteurs ont été invités à compléter des fiches d'informations afin de mieux cerner leurs besoins et leurs attentes vis-à-vis de la commune. Ces fiches ont confirmé une demande de foncier chez une majorité d'exploitants. Elles ont également montré une attente forte d'accompagnement par la commune pour les problématiques du quotidien (incivilité, vandalisme, entretien des routes et fossés, etc.).

Le programme d'actions a été présenté aux agriculteurs lors du comité agricole du 16 février 2024. Celui-ci a été globalement bien accueilli et validé par les exploitants agricoles présents. Quelques ajustements ont été proposés et intégrés au document final.

Le conseil municipal a validé le Projet Agricole et Alimentaire Communal et ses 17 actions le 27 février 2025.

La mise en œuvre du projet agricole sera assurée par le service environnement sous la supervision d'un élu référent et du groupe de travail « agriculture ». Pour assurer le suivi du projet agricole, il est prévu qu'un point d'étape soit réalisé chaque année lors du comité agricole réunissant les agriculteurs. Au bout de 3 ans, un bilan intermédiaire sera rédigé et présenté au conseil municipal afin d'interroger la stratégie globale de mise en œuvre du programme d'actions (réussites, freins, etc.) et prévoir des ajustements le cas échéant (ex. moyen technique et financier).

Déclinaison du programme d'actions

Construire un modèle de ville à la campagne avec les agriculteurs et au service des habitants

Contexte

Situé à 8 km du centre-ville de Nantes et à 5 km du périphérique, Pont Saint Martin a réussi jusqu'à présent à préserver un caractère rural tout en assurant son développement urbain. Le statut de « ville à la campagne » de Pont Saint Martin contribue largement à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité de la commune.

Les agriculteurs sont les acteurs incontournables de cette « identité rurale ». Ils façonnent par leurs activités une grande partie des paysages de la commune. En dépit de leur rôle essentiel (produire de la nourriture), leur métier reste souvent méconnu ou perçu parfois de manière caricaturale voire négative par de nombreux habitants.

Le contexte péri-urbain de Pont Saint Martin représente à la fois une contrainte et une opportunité pour le monde agricole. En effet, dans une campagne densément peuplée, les agriculteurs font face à un certain nombre de contraintes quotidiennes (difficultés de circulation, incivilités ou encore conflits d'usage et de voisinage). Dans le même temps, les 7 000 Martipontains et la proximité immédiate de l'agglomération nantaise (677 000 habitants) représentent un débouché commercial important en particulier pour le développement de la vente directe et des circuits courts.

Enjeux

La commune souhaite construire son modèle de « ville à la campagne ». Pour cela, elle affirme en premier lieu la place centrale de l'agriculture sur son territoire et la nécessité de définir un nouveau « vivre ensemble » / partenariat (gagnant-gagnant) entre agriculteurs et habitants. Dans ce modèle souhaité, les agriculteurs sont des acteurs singuliers et incontournables. La ville s'attache donc à faciliter la vie quotidienne de ses exploitants agricoles, à valoriser les productions agricoles locales et à renforcer les liens entre agriculteurs et habitants.

Favoriser la compréhension entre les agriculteurs et les habitants afin de promouvoir une relation bienveillante

- Informer positivement sur l'agriculture et les pratiques agricoles

Magazine municipal, site internet, charte agricole, panneaux d'informations et de signalétique

Animer et soutenir la communauté agricole

- Etre à l'écoute et chercher des solutions aux problématiques du quotidien des agriculteurs

Élus et techniciens municipaux dédiés, convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture, médiation en cas de problèmes, opérations courantes (entretien des chemins et fossés, relais auprès des institutions, des communes limitrophes, etc.)

- **Favoriser les rencontres entre agriculteurs et l'émergence de projets communs**

Organisation d'un comité agricole annuel, dialogue avec la CUMA de La Chevrolière, mise en relation des agriculteurs, échanges parcellaires entre exploitants, entraide entre agriculteurs, projet commun, etc.

Faciliter la vente directe et l'achat des productions agricoles locales

- **Promouvoir et soutenir l'achat des productions agricoles de proximité**

Promotion et achat de produits locaux (PSM, Grand-Lieu, Pays de Retz) par la collectivité dans son fonctionnement courant (restaurant scolaire, évènements municipaux, etc.)

Évolution du fonctionnement du restaurant scolaire pour soutenir plus efficacement l'achat local (régie, cuisine sur place, commande à l'élément)

Mise en relation entre agriculteurs et les entreprises locales de bouche (commerces, restaurants, entreprises/institutions avec cuisine collective type EHPAD)

Consolider et redynamiser le tissu agricole local

Contexte

En dépit d'un léger ralentissement, la baisse du nombre de sièges d'exploitation se poursuit (32 en 2000, 22 en 2011, 16 en 2017 et 12 en 2023). Cette diminution du nombre d'exploitations s'inscrit dans une tendance nationale mais reste plus marquée dans les périphéries urbaines. Toutefois, il convient d'ajouter que 5 agriculteurs limitrophes participent de manière significative au tissu agricole martipontain dont 37 % de la Surface Agricole Utile (SAU) est valorisée par des exploitations extérieures à la commune.

La baisse du nombre d'exploitations s'accompagne, dans une moindre proportion, d'une réduction de la Surface Agricole Utilisée (875 ha en 2010, 860 ha en 2017, 797 ha en 2023). Ainsi, la SAU n'occupe plus que 36,5% de la superficie communale au profit des friches, des terres sous-exploitées et de l'agriculture non professionnelle.

L'agriculture est avant tout une activité économique qui doit être suffisamment rémunératrice pour que les agriculteurs vivent correctement de leur activité. Plusieurs exploitations communales, en particulier en élevage, présentent un parcellaire en partie morcelé avec des locations parfois précaires. Cette situation surenchérit les coûts et complique le fonctionnement quotidien de l'exploitation ; elle induit par là même une certaine fragilité économique. Dans ce contexte, l'accès au foncier et la réorganisation du parcellaire sont pour les exploitants une priorité afin de consolider et développer leur activité.

Par ailleurs, le maintien des sièges (bâtis agricoles) est un élément incontournable pour envisager des installations alors que des candidats cherchent à s'installer notamment en maraichage autour de l'agglomération nantaise.

En raison de l'attractivité de l'agglomération nantaise, les biens agricoles sont mis en concurrence avec les acteurs du développement économique et de l'habitat. Cette concurrence favorise une logique de rétention et de spéculation foncière ainsi qu'une inflation des prix sur le foncier et le bâti au détriment des activités agricoles.

Enjeux

Pour pérenniser l'agriculture communale sur le long terme, il est fondamental de maintenir un nombre minimal d'exploitations agricoles (notion de masse critique). La commune a donc pour objectif de consolider les exploitations existantes, d'accompagner leur reprise et de permettre de nouvelles installations. Pour atteindre cet objectif, la commune souhaite travailler en partenariat avec les acteurs locaux (SAFER, Chambre d'agriculture, EPF 44, CUMA, etc.), sur l'accès au foncier via les outils réglementaires, mais aussi en tant qu'opérateur pour l'achat de parcelles agricoles, la remise en culture de secteurs en friche et le montage de dispositifs d'aides à l'installation.

Protéger les terres agricoles de la spéculation foncière

- **Renforcer la préservation des terres agricoles dans le cadre du nouveau PLU**

Révision générale du PLU, PADD qui met l'agriculture au cœur des enjeux et donne un cap fort de soutien à l'agriculture communale, mettre un terme aux espérances de constructibilité de certains propriétaires en particulier autour des villages et hameaux en zone agricole qui favorisent l'enfrichement, zonage agriculture pérenne et zone naturelle

- **Participer aux études pour la mise en place d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) Sud-Loire**

Démarche en cours pour mettre en place un PEAN Sud-Loire, sanctuarisation d'une partie des terres agricole, définition d'un plan d'action agricole sur un territoire cohérent, pilotage par le Département, engagement de Nantes Métropole et de plusieurs communes de Nantes Métropole (Bouaye, Saint-Aignan de Grand-Lieu, etc.)

- **Mener des acquisitions foncières dans les secteurs agricoles fragilisés**

Activation du droit de préemption de la commune via la SAFER, acquisition pour ne pas déstructurer certains îlots agricoles ou pour prévenir les détournements d'usages, acquisition pour aider certains agriculteurs en difficultés au cas par cas

Conforter les sièges d'exploitation en luttant contre la déprise agricole

- **Assurer une animation foncière pour accompagner la reprise du foncier et la réorganisation du parcellaire agricole**

Veille foncière et analyse du parcellaire agricole et de ses enjeux, information des agriculteurs et des propriétaires

- **Conduire des opérations de remise en culture dans les secteurs en déprise agricole**

3 secteurs actuellement identifiés : secteur viticole de la butte des Heudreries, Marionnière, La Plesse, plus des parcelles isolées

Aider à la reprise et à la création de sièges d'exploitation

- **Mener des opérations d'aides à la transmission et à l'installation**

Accompagnement des agriculteurs dans leur projet de transmission via la Chambre, intervention pour le rachat de terres et de bâtiments, appel à candidature pour trouver des porteurs de projets

Soutenir des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la préservation des ressources naturelles

Contexte

Le territoire de Pont Saint Martin présente de nombreux atouts en matière de patrimoine naturel. D'une superficie de 2 188 ha, c'est un territoire largement préservé dont à peine 25% est urbanisé. Les activités agricoles structurent encore largement les paysages de la commune. Le territoire communal est dominé par un paysage de bocage lié historiquement à la polyculture - élevage. Avec son alternance de prairies, de haies, de bosquets et de mares, ce biotope est un refuge pour de nombreuses espèces (avifaune, amphibiens, mammifères, etc.). Les haies sont par ailleurs reconnues pour rendre de nombreux services écosystémiques (infiltration et épurement de l'eau, lutte contre les inondations et érosions, qualité des sols, stockage du carbone, etc.).

Les paysages communaux sont également fortement modelés par l'hydrographie. La rivière l'Ognon et le ruisseau de la Patouillère en particulier forment un continuum de zones humides qui s'inscrivent dans le prolongement du lac de Grand-Lieu. A l'instar du Marais de l'île, ces espaces constituent des milieux aujourd'hui rares et fragiles qui accueillent souvent une biodiversité remarquable.

Pour autant, bocage et milieux humides sont localement menacés. D'une part, la déprise agricole stoppe l'entretien séculaire de ces espaces et entraîne une fermeture du milieu préjudiciable à la biodiversité ainsi qu'à l'agriculture par le développement des maladies (mildiou, black-rot ou oïdium) et des nuisibles (sangliers). D'autre part, les changements des pratiques agricoles modifient localement en profondeur le paysage communal avec des incidences parfois préjudiciables pour la biodiversité, la qualité et le cycle de l'eau, etc.

Enjeux

La commune soutient sans dogmatisme les pratiques agricoles qui concilient le développement de l'activité agricole avec la protection de l'environnement (milieux, biodiversité, ressources eau-air-sol, etc.) et la réduction des Gaz à effet de serre. Elle s'inscrit en cela pleinement dans le cadre de la stratégie nationale de transition vers l'agroécologie.

En lien avec sa politique en faveur des espaces naturels, elle souhaite réhabiliter des milieux humides qui ont été délaissés par l'élevage. Elle cherche également préserver et restaurer le maillage bocager y compris dans les secteurs qui en étaient dépourvus pour réduire notamment les impacts négatifs de certaines pratiques agricoles. Enfin, la commune souhaite soutenir les pratiques innovantes en matière de transition écologique.

Promouvoir l'éco-pastoralisme dans les milieux humides

- **Conforter le Commun agricole du Marais de l'île**

Poursuivre les acquisitions de parcelles, étudier la possibilité d'étendre le Commun en dehors du périmètre MAEC, augmenter le pâturage (création nouvel îlot), communiquer sur ce système innovant auprès du public et les acteurs institutionnels et agricoles

- **Poursuivre l'acquisition de zones humides et y développer des modes de gestion agro-pastorale**

Poursuite des acquisitions de parcelles en continuité du ruisseau de la Patouillère et de ses affluents via le Contrat Territorial Eau, étude pour des pratiques agro-pastorales adaptées aux milieux avec le CPIE et la Chambre d'agriculture (expert prairie), mise à disposition des parcelles aux éleveurs

Faire de la haie et de l'arbre des alliés de l'activité agricole

- **Préserver un bocage utile aux activités agricoles**

La haie un patrimoine commun à préserver au regard des nombreux services agro-environnementaux qu'elle rend. Lien avec l'inventaire du maillage bocager réalisé dans le cadre de la révision générale du PLU avec pour objectif de mieux protéger les haies, les bosquets et arbres champêtres.

- **Encourager l'agroforesterie et la plantation de haies**

Améliorer l'intégration paysagère, la gestion de l'eau et la prise en compte des continuités écologiques sur les exploitations. Essayer de développer l'agroforesterie (BRF, plaquette, bois d'œuvre) et les certifications liées à la gestion durable des haies et boisements.

Encourager des pratiques agricoles vertueuses

- **Mettre à disposition du foncier communal aux agriculteurs s'inscrivant dans le respect de clauses environnementales**

Politique actuelle de mise à disposition de parcelles agricoles via des « prêts à usage gratuit » par la commune mais sous conditions de pratiques s'inscrivant dans le respect de l'environnement (en particulier l'engagement zéro phyto lié au label Villes et villages Fleuris).

- **Développer des projets de valorisation paysagère, écologique et agricole sur des secteurs ruraux**

Dans les secteurs agricoles délaissés (Planche au Bouin, cœur du Champsiôme, etc.) situé à proximité de l'urbanisation, développer des projets de valorisation paysagère, écologique et récréatif (ouvert au public) donnant également une place à l'agriculture avec une dimension pédagogique et expérimentale.

- **Soutenir les projets agricoles innovants en matière de transition écologique**

Action ouverte qui vise à apporter le soutien de la commune aux actions qui vont dans le sens de la transition écologique, énergétique et sociale : économie d'eau, agrivoltaïsme et méthanisation à taille humaine, inclusion sociale (travailleurs précaires), logement des exploitants et des salariés agricoles, nouveaux modèles économiques (abattoirs de proximité, abattage à la ferme), etc.



Fiches-action

	Intitulé
Axe 1	Construire un modèle de « ville à la campagne » avec les agriculteurs et au service des habitants
Objectif A	Favoriser la compréhension mutuelle et le lien social entre agriculteurs et habitants
Fiche 1	Informier positivement sur l'agriculture et les pratiques agricoles
Objectif B	Animer et soutenir la communauté agricole
Fiche 2	Etre à l'écoute et chercher des solutions aux problématiques du quotidien des agriculteurs
Fiche 3	Favoriser les rencontres entre agriculteurs et l'émergence de projets communs
Objectif C	Faciliter la vente directe et l'achat des productions agricoles locales
Fiche 4	Promouvoir et soutenir l'achat des productions agricoles de proximité
Axe 2	Consolider et redynamiser le tissu agricole local
Objectif D	Protéger les terres agricoles de la spéculation foncière
Fiche 5	Renforcer la préservation des terres agricoles dans le cadre du nouveau PLU
Fiche 6	Participer aux études pour la mise en place d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) dans le Sud-Loire
Fiche 7	Mener des acquisitions foncières dans les secteurs agricoles fragilisés
Objectif E	Conforter les sièges d'exploitation en luttant contre la déprise agricole
Fiche 8	Assurer une animation foncière pour accompagner la reprise du foncier et la réorganisation du parcellaire agricole
Fiche 9	Conduire des opérations de remise en culture dans les secteurs en déprise agricole
Objectif F	Aider à la reprise et à la création de sièges d'exploitation
Fiche 10	Mener des opérations d'aides à la transmission et à l'installation
Axe 3	Soutenir des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la préservation des ressources naturelles
Objectif G	Promouvoir l'éco-pastoralisme dans les milieux humides
Fiche 11	Conforter le Commun agricole du Marais de l'île
Fiche 12	Poursuivre l'acquisition de zones humides et y développer des modes de gestion agro-pastorale
Objectif H	Faire de la haie et de l'arbre des alliés de l'activité agricole
Fiche 13	Préserver un bocage utile aux activités agricoles
Fiche 14	Encourager l'agroforesterie et la plantation de haies
Objectif I	Encourager des pratiques agricoles vertueuses
Fiche 15	Mettre à disposition du foncier communal aux agriculteurs s'inscrivant dans le respect de clauses environnementales
Fiche 16	Développer des projets de valorisation paysagère, écologique et agricole sur des secteurs ruraux
Fiche 17	Soutenir les projets agricoles innovants en matière de transition écologique

Fiche 1 - Informer positivement sur l'agriculture et les pratiques agricoles

Axe 1 - Construire un modèle de ville à la campagne avec les agriculteurs et au service des habitants

Objectif A - Favoriser la compréhension mutuelle et le lien social entre agriculteurs et habitants

Contexte

Agriculteurs et habitants évoluent souvent en parallèle sur le même territoire sans avoir l'occasion de se rencontrer, d'échanger et de discuter. La méconnaissance des pratiques agricoles et de leurs contraintes par les habitants et les usagers de l'espace rural est parfois une source d'incompréhension voire de conflits (bruits des engins agricoles, salissure des routes, épandage, travail le dimanche, etc.). A contrario, certaines pratiques des usagers de l'espace rural sont aussi une source de nuisances pour les agriculteurs préjudiciables à leur activité (chiens en divagation, intrusion dans les champs, etc.).

Objectifs

Développer une meilleure connaissance des pratiques agricoles pour les habitants

Sensibiliser les scolaires au rôle de l'agriculture

Prévenir les situations conflictuelles entre agriculteurs et habitants

Organiser des temps conviviaux de rencontre entre habitants et agriculteurs

Mise en œuvre

- Publier régulièrement des articles dans le magazine municipal sur l'activité agricole (calendrier des travaux agricoles, bonnes pratiques sur l'espace rural etc.)
- Communiquer sur le site internet municipal via une page dédiée à l'agriculture
- Mettre en place une signalétique spécifique sur certains chemins de randonnée (ex. chien tenu en laisse, etc.)
- Diffuser le guide du « bien vivre ensemble en milieu rural » de Grand Lieu Communauté
- Organiser des visites de fermes avec les écoles, le centre de loisirs ou encore les associations locales
- Donner une place à l'agriculture dans les événements municipaux (ex. : passage des randonneurs sur des exploitations agricoles lors de la randonnée « la Marchipontaine »)
- Participer aux événements locaux ou nationaux autour l'agriculture (fermes ouvertes, etc.)

Partenaires techniques et financiers

- Grand Lieu Communauté
- Département
- Chambre d'agriculture
- Associations locales (randonneurs, chasseurs, etc.)

Coûts estimés

- Panneaux : 1000 €
 - Evènement : 5 000€
- TOTAL : 6000 €

Interactions

Fiche n°2 et 16

Calendrier

2025 à 2030 (en continu)

Indicateurs de résultats

Nombre d'évènements et de publications

Nombre de plaintes et situations conflictuelles entre agriculteurs et usagers

Ressenti des agriculteurs dans leur relation avec la population

2 - Etre à l'écoute et chercher des solutions aux problématiques du quotidien des agriculteurs

Axe 1 - Construire un modèle de « ville à la campagne » avec les agriculteurs et au service des habitants

Objectif B - Animer et soutenir la communauté agricole

Contexte

L'activité agricole par la production de denrées alimentaires façonne le paysage rural. Pour conduire leurs activités, les agriculteurs ont besoin prioritairement d'un espace rural fonctionnel (accès aux parcelles, chemins carrossables, haies sur domaine public élaguées, fossés entretenus, etc.). Par ailleurs, dans un contexte périurbain, ils subissent l'intensité des nuisances liées à la proximité de la ville (vol, vandalisme, conflits d'usages, etc.).

Objectifs

Faciliter la vie quotidienne des agriculteurs sur tous les plans (entretien des chemins, conflits d'usages, mise en relation avec des propriétaires, lutte contre les sangliers, etc.)

Mise en œuvre

- Désigner un élu et d'un technicien référent « agriculture » pour servir d'interlocuteur direct auprès des agriculteurs et traiter leurs demandes
- Diffuser la charte agricole de Grand Lieu communauté
- Mettre en relation et faire de la médiation si besoin avec les propriétaires et usagers de l'espace rural (chasseurs, randonneurs, riverains, etc.)
- Réaliser des interventions et des aménagements pour faciliter l'activité agricole (entretien des chemins et fossés, mise en place de signalétique, barrières, etc.)
- Mettre en place des mesures de prévention contre le vandalisme et le vol
- Appuyer les exploitants dans leur demande auprès des institutions (Grand Lieu communauté, communes limitrophes, etc.)
- Soutenir l'organisation de battues aux sangliers par les chasseurs

Partenaires techniques et financiers

- Chambre d'agriculture
- Grand Lieu communauté
- Préfecture

Coûts estimés

10 000€ par an
Selon les aménagements à réaliser

Interactions

Fiches n°1 et n°9

Calendrier

2025-2030 (En continu)

Indicateurs de résultats

- Nombre d'interventions et travaux réalisés chaque année par la commune à la demande des agriculteurs
- Satisfaction globale des agriculteurs (questionnaire)

3 - Favoriser les rencontres entre agriculteurs et l'émergence de projets communs

Axe 1 - Construire un modèle de « ville à la campagne » avec les agriculteurs et au service des habitants

Objectif B - Animer et soutenir la communauté agricole

Contexte

Face à la baisse du nombre d'exploitations, les agriculteurs se trouvent de plus en plus éloignés les uns des autres et parfois isolés. Pourtant, l'entraide agricole est un élément déterminant de la réussite individuelle et collective d'un point de vue économique et social.

Objectifs

Favoriser la coopération et l'entraide entre agriculteurs
Renforcer les liens au sein de la communauté des agriculteurs

Mise en œuvre

- Diffuser des informations utiles aux agriculteurs (veille foncière, réglementation, etc.)
- Faire le lien entre les projets agricoles présentant des complémentarités (ex. échange de parcelles, mutualisation de travaux agricoles, regroupement pour de la vente de produits agricoles, etc.)
- Organiser une réunion annuelle avec l'ensemble des agriculteurs de la commune pour proposer un temps d'échange et de dialogue et suivre la mise en œuvre du projet agricole
- Mettre en relation des exploitants dans le cadre de projets municipaux (ex. commun agricole du Marais de l'île, remise en culture de secteur en friches, évènements, etc.)
- Soutenir le projet d'abattoir de proximité porté par l'association Abattage des Animaux sur leur Lieu de vie (AALVie)

Partenaires techniques et financiers

- Chambre d'agriculture
- CAP44
- CUMA de La Chevrolière

Coûts estimés

- Temps d'animation

Interactions

Fiches n°2, n°8 et n°17

Calendrier

2025 à 2030 (en continu)

Indicateurs de résultats

- Nombre de projets partenariaux
- Bonne entente des agriculteurs entre eux

4 – Promouvoir et soutenir l’achat des productions agricoles de proximité

Axe 1 - Construire un modèle de « ville à la campagne » avec les agriculteurs et au service des habitants

Objectif C - Faciliter la vente directe et l’achat des productions agricoles locales

Contexte

Les agriculteurs évoluent dans un bassin de consommateurs considérable : 7 000 habitants à Pont Saint Martin, 40 000 à Grand Lieu communauté, 672 000 à Nantes Métropole. Le « manger local » et plus largement « consommer local » est un des leviers incontournables de la transition écologique. De plus en plus d’acteurs économiques et institutionnels souhaitent s’inscrire dans cette approche vertueuse et soutenir les producteurs locaux.

Pour autant, l’achat et la vente des productions agricoles de proximité restent difficiles à mettre en œuvre par manque d’information et pour des raisons techniques, administratives et financières.

Objectifs

Amener les Martipontains et les habitants des communes proches à acheter chez des agriculteurs pratiquant la vente directe.

Faire de la collectivité un exemple en matière d’achat local.

Diffuser la culture du manger/consommer local

Mettre en relation les producteurs et les acheteurs locaux et les aider dans leur démarche

Mise en œuvre

- Créer et diffuser un flyer présentant les agriculteurs en vente directe : localisation (carte), productions et modalités de vente (site internet, évènements municipaux, offices de tourisme, etc.)
- Etudier la mise en place d’une signalétique routière spécifique pour se rendre chez les agriculteurs en vente directe
- Valoriser les agriculteurs en vente directe lors des évènements municipaux (buffet, repas, stand, etc.)
- Développer l’achat de produits locaux par la commune dans son fonctionnement courant (restaurant scolaire, ALSH, évènements municipaux, etc.)
- Étudier une évolution du restaurant scolaire vers une gestion en régie afin notamment de mieux maîtriser les circuits d’achat
- Etre facilitateur dans la mise en relation entre agriculteurs et les entreprises locales de bouche (commerces, restaurants, entreprises/institutions avec cuisine collective type EHPAD)
- Relayer les initiatives et les outils développés par le PETR du pays de Retz dans le cadre du Projet Alimentaire de territoire (PAT)

Partenaires techniques et financiers

- PETR du pays de Retz
- Grand Lieu communauté
- GAB44
- Chambre d’agriculture
- Département

Coûts estimés

- Création d’un flyer : 500 €
- Impression : 500 €
- Signalétique routière : 1000 €
- Plus-values liées aux achats de produits locaux

Interactions

Fiches n°1 et n°3

Calendrier

2025-2030 (en continu)



PONT SAINT MARTIN



Indicateurs de résultats

- Quantité et valeur de produits locaux achetés par la commune
- Nombre de partenariats et chiffres d'affaire entre agriculteurs et entreprises locales
- Evolution des ventes (chiffre d'affaire) chez les agriculteurs en vente directe

5- Renforcer la préservation des terres agricoles dans le cadre du PLU

Axe 2 - Consolider et redynamiser le tissu agricole local

Objectif D - Protéger les terres agricoles de la spéculation foncière

Contexte

L'Etat promeut dans la loi l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050 qui doit être décliné dans les documents d'urbanisme. Pour autant, jusqu'à récemment, l'urbanisation s'est effectuée principalement aux dépens des terres agricoles situées à proximité des zones d'habitation et de développement économique. Ainsi, de nombreux propriétaires fonciers souhaitent le passage en terrain constructible de leurs parcelles et refusent de donner un usage agricole pérenne à leurs biens favorisant la rétention foncière, le développement des friches et la précarisation de l'occupation agricole des terres.

Objectifs

Dans le cadre de la révision générale du PLU, intégrer le ZAN pour conforter les espaces agricoles et naturels et favoriser la redynamisation de l'agriculture

Réaffirmer la vocation agricole des espaces ruraux sous pression de l'urbanisation

Actualiser le zonage Espace Agricole Pérenne (EAP) protégeant à 20 ans les terres agricoles

Mise en œuvre

- Affirmer la place centrale de l'agriculture dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU d'un point de vue économique, environnemental et identitaire
- Définir des zonages agricole (A), naturel (N) et Espace Agricole Pérenne (EAP) ambitieux et pertinents
- Informer et sensibiliser les propriétaires sur les zonages et leur règlement suite à l'approbation du PLU pour encourager l'usage agricole des parcelles

Partenaires techniques et financiers

- Chambre d'agriculture
- PETR du pays de Retz (Scot)

Coûts estimés

- 0 €

Interactions

Fiches n°6 et n°9

Calendrier

2025 à 2026

Indicateurs de résultats

- Evolution des zonages (A, N, etc.)
- Surfaces réaffectées à un usage agricole

6- Participer aux études pour la mise en place d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbain (PEAN) dans le Sud-Loire

Axe 2 - Consolider et redynamiser le tissu agricole local

Objectif D - Protéger les terres agricoles de la spéculation foncière

Contexte

En zone périurbaine et touristique, on constate que les PLU ne sont souvent pas assez contraignant pour enrayer la spéculation foncière et l'artificialisation des terres agricoles qui prennent de multiples formes. Ce constat est fait actuellement par les communes du sud de l'agglomération nantaise qui n'arrivent pas à préserver efficacement l'espace agricole et à redynamiser l'agriculture locale.

Le PEAN est un dispositif juridique donnant une protection de niveau national aux espaces agricoles et naturels dans un périmètre défini et un droit de préemption au Département. Le PEAN s'accompagne d'une animation et d'un programme d'actions.

Objectifs

Pérenniser les espaces ruraux et l'activité agricole au sud de l'agglomération nantaise

Mobiliser des moyens techniques et financiers supplémentaires en prenant en compte la dimension intercommunale des activités agricoles

Faciliter l'intervention foncière contre les détournements d'usages préjudiciables à l'agriculture et aux espaces naturels

Lutter contre le morcellement du parcellaire agricole et favoriser le retour à l'agriculture des parcelles en friches ou sous-exploitées

Mise en œuvre

- Mobiliser les acteurs institutionnels et agricoles,
- Définir un périmètre du PEAN cohérent à l'échelle intercommunale
- Définir un zonage à l'échelle de Pont Saint Martin
- Elaborer un programme d'actions adapté
- Animer le PEAN : information des propriétaires, mise en œuvre du programme d'actions, préemptions de parcelles, extension, etc.

Partenaires techniques et financiers

- Département de Loire-Atlantique
- Nantes Métropole
- Chambre d'agriculture

Coûts estimés

- Temps d'animation

Interactions

Fiches n°5, n°8 et n°9

Calendrier

Elaboration du PEAN : 2025 à 2027

Animation : à partir de 2027

Indicateurs de résultats

- Approbation du PEAN
- Surfaces agricoles inscrites au PEAN

7 - Mener des acquisitions foncières dans les secteurs agricoles fragilisés

Axe 2 - Consolider et redynamiser le tissu agricole local

Objectif D Protéger les terres agricoles de la spéculation foncière.

Contexte

Certains secteurs agricoles, souvent en déprise, sont sujets à des acquisitions opportunistes (jardins, agriculture de loisirs) qui fragilisent la vocation agricole de ces secteurs.

L'activation du droit de préemption de la SAFER par les agriculteurs est souvent trop coûteuse pour des parcelles de petites tailles ou en friches.

Objectifs

Eviter le mitage des îlots agricoles et le détournement d'usage des parcelles

Préserver le foncier agricole des agriculteurs

Mise en œuvre

- Réaliser une veille foncière via l'outil Vigifoncier (SAFER),
- Informer les exploitants concernés des ventes de parcelles agricoles,
- Activer le droit de préemption de la commune en cas de désistement des exploitants,
- Constituer des réserves foncières pour des opérations de remise en culture (agrandissement ou installation),
- Remettre en culture les parcelles acquises le cas échéant,
- Mettre à disposition les parcelles acquises aux agriculteurs avec des clauses environnementales (mode de production de l'agriculture biologique, préservation des éléments naturels, etc.)
- Cession des parcelles aux agriculteurs à moyen ou long terme en fonction de leur projet de développement

Partenaires techniques et financiers

- SAFER Pays de la Loire
- Chambre d'agriculture

Coûts estimés

- Budget acquisition foncière : 15 000€/an

Interactions

Fiches n°8, n°11, n°12 et n°15

Calendrier

En continu

Indicateurs de résultats

- Nombre de préemptions
- Surface mise à disposition des agriculteurs

8 - Assurer une animation foncière pour accompagner la reprise et la réorganisation du parcellaire agricole

Axe 2 - Consolider et redynamiser le tissu agricole local

Objectif E - Conforter les sièges d'exploitation en luttant contre la déprise agricole

Contexte

La maîtrise et la structuration du foncier sont des facteurs clé de la viabilité d'une exploitation agricole.

La commune a accès aux informations cadastrales. Dans le cadre du dispositif Vigifoncier de la SAFER, elle est également informée d'une grande partie des transactions foncières qui ont lieu sur son territoire. Elle réalise aussi un suivi du parcellaire agricole. Certains propriétaires fonciers se rapprochent régulièrement de la collectivité pour trouver des exploitants ou des acheteurs à leurs parcelles. La commune dispose donc d'une vue d'ensemble sur le foncier et le parcellaire agricole qu'elle peut mettre au profit de l'activité agricole.

Objectifs

Faire le lien entre agriculteurs et propriétaires fonciers du territoire

Permettre la reprise du foncier

Favoriser l'optimisation du parcellaire agricole des agriculteurs

Mise en œuvre

- Actualiser la cartographie du parcellaire agricole avec la Chambre d'agriculture
- Sensibiliser les propriétaires à la valorisation agricole de leurs parcelles et les mettre en contact avec des agriculteurs
- Suivre les mouvements fonciers agricole via Vigifoncier
- Informer les agriculteurs de transactions situées dans leur périmètre d'activité
- Faire des propositions d'échange de parcelles aux exploitants

Partenaires techniques et financiers

- SAFER Pays de la Loire
- Chambre d'agriculture

Coûts estimés

- Animation agricole par le responsable environnement

Interactions

Fiches n°7, n°10, n°11 et N°12

Calendrier

2025 -2030 (en continu)

Indicateurs de résultats

- Evolution de la Surface Agricole Utile
- Nombre d'interventions de la commune

9 - Conduire des opérations de remise en culture dans les secteurs en déprise agricole

Axe 2 - Consolider et redynamiser le tissu agricole local

Objectif E - Conforter les sièges d'exploitation en luttant contre la déprise agricole

Contexte

Presque inexistant dans les années 1960, boisements spontanés et friches couvrent aujourd'hui près de 17% du territoire communal, auxquels s'ajoutent près de 15% de surface en « agriculture de loisirs » en général sous exploitée. Les friches se concentrent principalement dans les anciens secteurs viticoles qui présentent un parcellaire morcelé avec une multitude de propriétaires ou à proximité des zones d'habitation (rétention foncière). Les opérations de défrichage sont coûteuses. Face à cette situation, les agriculteurs se sentent souvent démunis pour intervenir. Pourtant, le code rural reconnaît une obligation d'entretien et de valorisation des parcelles agricoles (articles L-125-1 à L125-15).

Objectifs

Remettre en culture des parcelles en friches

Créer de nouveaux îlots agricoles pérennes

Accompagner la reconversion agricole du plateau viticole entre Viais et le Bourg

Mise en œuvre

- Faire le diagnostic des différents secteurs en friche : intérêt des agriculteurs pour ces secteurs, analyse foncière, âge des friches et estimation des coûts de remise en culture
- Prioriser les secteurs d'intervention
- Informer et rappeler les propriétaires à leurs obligations pour qu'ils s'engagent dans la démarche : courriers, réunions publiques, entretiens individuels sur le devenir des parcelles
- Faire signer une convention autorisant les travaux entre le propriétaire et la collectivité
- Faire signer des baux agricoles à clauses environnementales entre exploitants et propriétaires
- Mettre en œuvre toute ou partie de travaux de défrichage et de préparation du sol par la collectivité via des financements publics et des chantiers bénévoles
- Accompagner la prise en main des parcelles par les agriculteurs fléchés au début de l'opération
- Engager une procédure préfectorale « terre inculte » (obligation de remise en culture) en cas de blocage injustifié du propriétaire dans un secteur à fort enjeu

Partenaires techniques et financiers

- Chambre d'agriculture
- Préfecture
- Département de Loire-Atlantique
- PETR du Pays de Retz (fond LEADER)

Coûts estimés

- Selon les surfaces
- 10 000€/an

Interactions

Fiche n°8, 11 et 12

Calendrier

- 2025 à 2030
- Une opération tous les 2 ans

Indicateurs de résultats

- Surface agricole remise en culture
- Nombre d'exploitants bénéficiaires

10 - Mener des opérations d'aides à la transmission et à l'installation

Axe 2 - Consolider et redynamiser le tissu agricole local

Objectif F - Aider à la reprise et à la création de sièges d'exploitation

Contexte

En 2023, on dénombrait 7 chefs d'exploitation de plus de 55 ans. Témoin du passé rural de Pont Saint Martin, la commune reste parsemée de bâtiments agricoles (hangars, granges, serres, etc.) parfois inutilisés. La commune est également régulièrement démarchée par des porteurs de projets agricoles qui aimeraient s'installer à Pont Saint Martin à deux pas de l'agglomération nantaise. L'opération de portage temporaire de la ferme de la Moricière réalisée en 2022 a montré que l'action communale pouvait être décisive pour maintenir une activité agricole nourricière et durable (lire précédemment). A la suite de cette opération, la commune a acquis en 2023 les bâtiments abandonnés de la ferme du Pas Garreau et 8 ha de terres agricoles attenantes.

Objectifs

Maintenir les sièges d'exploitation existants

Permettre la création de nouveaux sièges

Permettre des installations agricoles dans des bâtiments agricoles inutilisés

Réaliser une installation agricole à la ferme du Pas Garreau

Mise en œuvre

- Dialoguer avec les chefs d'exploitations proches de la retraite, les porteurs de projets et les structures d'aides à l'installation pour préparer et faciliter les transmissions
- Repérer les bâtiments agricoles et les terres agricoles à potentiel d'installation, et sensibiliser leurs propriétaires
- Mener des opérations de portage temporaire d'exploitation en partenariat avec l'EPF44, la SAFER et des structures de portage d'exploitation pour sauvegarder ou réactiver la vocation agricole des sites : acquisitions foncières et bâtis, entretien des parcelles agricoles, restructuration du parcellaire, etc.

Partenaires techniques et financiers

- Chambre d'agriculture
- Structure de gestion et valorisation agricole
- SAFER Pays de la Loire
- EPF de Loire-Atlantique
- CAP44/GAB44/CIVAM

Coûts estimés

- Animation agricole
- Coût des portages selon les projets mis en œuvre : 50 000€

Interactions

Fiche n°9

Calendrier

2025-2030 (en continu)

Indicateurs de résultats

- Nombre de sièges d'exploitation sur la commune
- Nombres de transmissions réussies
- Nombre de création de sièges

11 - Conforter le Commun agricole du Marais de l'île

Axe 3 - Soutenir des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la préservation des ressources naturelles

Objectif G - Promouvoir l'éco-pastoralisme dans les milieux humides

Contexte (Voir Zoom actions réalisées)

Lié au lac de Grand Lieu, le Marais de l'île est un espace naturel protégé qui a été façonné par l'agro-pastoralisme. Délaissé à partir des années 1970, la mise en place du « Commun agricole » a permis d'y faire revenir 3 éleveurs et d'assurer la préservation d'un site d'une grande valeur écologique et patrimoniale. En 2024, 12,73 ha étaient déclarés à la PAC et engagés en MAEC. Le Commun a montré son intérêt à la fois pour les éleveurs et la préservation des prairies humides. Pour autant, plusieurs prairies du marais appartiennent à des propriétaires privés et certains îlots agricoles sont peu fonctionnels (petites surfaces). Enfin, le Commun est soumis aux aléas climatiques (inondation) et écologique (prolifération de la jussie) qui vulnérabilisent son usage. C'est pourquoi il serait intéressant d'étendre le Commun agricole en dehors de la zone du Marais de l'île sur des parcelles non inondables.

Objectifs

Créer des îlots agricoles plus grands et fonctionnels pour y permettre notamment le pâturage

Intégrer l'ensemble des parcelles de prairies humides du marais dans le Commun agricole

Etendre le Commun agricole en dehors du Marais de l'île (vallée de l'Ognon et de la Patouillère)

Mise en œuvre

- Démarcher les propriétaires du Marais pour acquérir de nouvelles parcelles
- Restaurer les prairies humides et les aménager pour l'élevage (clôtures, accès, etc.)
- Déclarer à la PAC les nouvelles parcelles communales
- Etudier les incidences techniques, administratives et financières d'une extension du Commun agricole en dehors des périmètres MAEC (souscription de l'éco-régime, intérêt pour les éleveurs, etc.)

Partenaires techniques et financiers

- Chambre d'agriculture
- Syndicat Grand Lieu Estuaire
- Agence de l'eau

Coûts estimés

- Acquisition foncière : 10 000€/an
- Animation agricole

Interactions

Fiches n°3, n°7, n°12 et n°15

Calendrier

2025 – 2030 (en continu)

Indicateurs de résultats

- Surfaces acquises (ha)
- Qualité écologique et valeur fourragère des prairies humides
- Satisfaction des éleveurs

12 - Poursuivre l'acquisition de zones humides et y développer des modes de gestion agro-pastoraux

Axe 3 - Soutenir des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la préservation des ressources naturelles

Objectif G - Promouvoir l'éco-pastoralisme dans les milieux humides

Contexte

Les milieux humides sont nombreux sur la commune (marais, fonds de vallée, affleurement de nappe phréatique, mares ...). Leur préservation est un enjeu majeur pour la biodiversité, la gestion de la ressource en eau, la prévention des inondations, ou encore la résilience face au changement climatique. Historiquement, ces milieux étaient entretenus par l'élevage, mais ils ont souvent été délaissés car jugés pas assez productifs. Pourtant, face au changement climatique, ils constituent des réserves de fourrage et de paillage particulièrement utiles en période de sécheresse pour les éleveurs. La valorisation des zones humides par l'élevage constitue un enjeu à la fois environnemental et agricole. Pour être viable, la valorisation agricole de ces milieux doit être pensée dans le contexte général des pratiques pastorales.

Objectifs

- Acquérir des zones humides et inondables
- Remettre en prairie les zones humides enrichées
- Définir des modes de gestion agro-pastorale adaptés à la préservation du milieu et aux pratiques des éleveurs
- Mettre à disposition de nouvelles surfaces agricoles aux éleveurs

Mise en œuvre

- Mener une veille foncière et démarcher les propriétaires dans les secteurs de zones humides
- Mobiliser les dispositifs d'aide à l'acquisition et à la restauration de zones humides et de leurs abords
- Restaurer les zones humides le cas échéant (ex. prairies humides, roselières)
- Aménager les parcelles pour l'activité agro-pastorale (accès, abreuvement, clôtures)
- Elaborer des plans de gestion agro-écologique en concertation avec les éleveurs
- Choisir un mode de contractualisation adapté avec les éleveurs (Baux, prêt à usage gratuit, Commun agricole)

Partenaires techniques et financiers

- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Chambre d'agriculture
- Syndicat Grand Lieu Estuaire
- CPIE Logne et Grand-Lieu

Coûts estimés

- Acquisition foncière : 20 000 €/ an
- Etude agro-environnementale : 1000€/an

Interactions

Fiches n°7, n°11 et n°15

Calendrier

- En continu

Indicateurs de résultats

- Surfaces acquises (ha)
- Surfaces mises à disposition des éleveurs
- Plan de gestion mis en place

13 - Préserver un bocage utile aux activités agricoles

Axe 3 - Soutenir des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la préservation des ressources naturelles

Objectif H - Faire de la haie et de l'arbre des alliés des activités agricoles

Contexte

Les haies rendent de nombreux services agro-environnementaux (épuration et infiltration de l'eau dans le sol, lutte contre l'érosion, protection du bétail, brise-vent, lutte biologique, pollinisation, séquestration du carbone, habitat pour la faune, production de bois, etc.). A l'exception des secteurs viticoles, le bocage dominait le paysage communal jusque dans les années 1960 marquant une agriculture tournée vers la polyculture-élevage. En 2023, Pont Saint Martin disposait de 166 km de haies soit 75ml/ha s'inscrivant dans la moyenne basse de l'Ouest de la France mais ce linéaire est complété par de nombreux boisements. La commune dispose à la fois de secteurs agricoles au bocage dense et préservé et de secteurs agricoles où le bocage a été simplifié voire totalement supprimé.

Objectifs

Protéger les haies, boisements et arbres d'intérêt au nouveau PLU

Préserver le linéaire de haies existantes

Sensibiliser les agriculteurs et propriétaires foncier à l'intérêt agro-environnemental des haies

Mise en œuvre

- Réaliser d'un inventaire du maillage bocager et des boisements
- Définir les haies, boisements et arbres à protéger au PLU, les niveaux de protections et les règlements d'urbanisme associés
- Informer les agriculteurs et les propriétaires sur la nouvelle réglementation en vigueur (linéaire protégé et règlement applicable)
- Accompagner les agriculteurs dans la prise en compte du maillage bocager dans leur activité

Partenaires techniques et financiers

- Syndicat Grand Lieu Estuaire
- Chambre d'agriculture

Coût estimé

- Etude inventaire du maillage bocager et des boisements : 14 000€

Interactions

Fiche n°14

Calendrier

- 2025

Indicateurs de résultats

- Linéaire de haies protégées
- Mesure du linéaire de haies à court, moyen et long terme

14 - Encourager l'agroforesterie et la plantation de haies

Axe 3 - Soutenir des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la préservation des ressources naturelles

Objectif H - Faire de la haie et de l'arbre des alliés des activités agricoles

Contexte

Le territoire est composé à la fois de secteurs agricoles au bocage dense et préservé et de secteurs agricoles où le bocage a été fortement simplifié voire totalement supprimé. Les haies nécessitent d'être entretenues pour jouer durablement leurs fonctions agro-écologiques.

Les plantations de haies sont un outil efficace pour limiter les incidences négatives de certaines pratiques agricoles (ruissellement, érosion du sol, impact paysager, manque de biodiversité), souscrire l'éco-régime à la PAC ou encore obtenir des labels tel que Haute valeur environnementale (HVE). Dans le cadre de l'agroforesterie, les haies, bosquets, arbres d'alignement, peuvent faire partie intégrante du modèle cultural et économique de l'exploitation.

Objectifs

Sensibiliser les exploitants à l'intérêt de l'agroforesterie

Encourager les agriculteurs à entretenir et valoriser les haies existantes

Encourager les agriculteurs à planter de nouvelles haies dans le cadre de leur projet agricole

Planter des haies dans les anciens secteurs viticoles

Planter des haies dans les secteurs maraichers dans le cadre du plan paysager maraicher nantais

Mise en œuvre

- Identifier les secteurs qui nécessiteraient des replantations de haies
- Planter des haies sur le parcellaire agricole communale à titre d'exemple
- Sensibiliser les propriétaires et les agriculteurs
- Mobiliser le guichet unique « Haies et Mares » (HEMA) pour accompagner techniquement et financièrement les projets (Liger bocage, MASAF)
- Valoriser les opérations réalisées

Partenaires techniques et financiers

- Chambre d'agriculture
- Syndicat Grand Lieu Estuaire
- CPIE Logne et Grand-Lieu
- CIVAM

Coûts estimés

- 1 000€ /an

Interaction

Fiche n°13

Calendrier

2025 à 2030 (en continu)

Indicateurs de résultats

- Linéaire de haies plantées
- Plan de gestion durable des haies mis en place sur les exploitations agricoles

15 - Mettre à disposition du foncier communal aux agriculteurs s'inscrivant dans le respect de clauses environnementales

Axe 3 - Soutenir des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la préservation des ressources naturelles

Objectif I - Encourager des pratiques agricoles vertueuses

Contexte

En 2023, la ville de Pont Saint Martin a obtenu une 3^{ème} fleur au label « Villes et Village fleuri » grâce notamment de la prise en compte exemplaire des enjeux liés à la biodiversité sur son territoire (« Zéro Phyto », Trame verte et bleue, restauration de milieux, etc.).

Dans le cadre de son action en faveur des espaces naturels et agricoles, la commune acquière régulièrement des parcelles à usage agricole. Elle bénéficie également des dons de particuliers et de l'intégration des biens sans maître. En 2024, la commune disposait ainsi de près de 60 ha à vocation agricole composés en grande partie de prairies naturelles. Bien que ces parcelles soient entretenues par des agriculteurs, elles font partie intégrante du plan de gestion différencié des espaces communaux en lien avec ses objectifs environnementaux.

Objectifs

Interdire le recours aux intrants chimiques (engrais et produits phytosanitaires) sur le foncier communal

Mettre en œuvre des modes de gestion favorable à la biodiversité sur les parcelles agricoles communales

Mise en œuvre

- Diagnostiquer des parcelles agricoles communales
- Définir les modes de gestion favorables à la biodiversité (fauche tardive, pâturage, plantation de haies, etc.)
- Trouver un exploitant intéressé pour la/les parcelle(s) et s'accorder avec lui sur les conditions d'exploitation durables
- Mettre à disposition des parcelles via un contrat (baux, prêt à usage gratuit) avec des clauses environnementales
- Assurer un suivi des parcelles et faire des ajustements dans l'exploitation agricole le cas échéant

Partenaires techniques et financiers

- Chambre d'agriculture
- Syndicat Grand Lieu estuaire

Coûts estimés

- 0 €

Interaction

Fiche n°11 et 12

Calendrier

2025-2030 (En continu)

Indicateurs de résultats

- Respect des clauses environnementales
- Présence de biodiversité (faune et flore)

16 - Développer des projets de valorisation paysagère, écologique et agricole sur des secteurs ruraux

Axe 3 - Soutenir des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la préservation des ressources naturelles

Objectif I - Encourager des pratiques agricoles vertueuses

Contexte

En raison de leur géographie, de leur histoire et des données écologiques, certains anciens secteurs agricoles ne peuvent plus aujourd'hui être appréhendés uniquement sous l'angle agricole. Pour réussir leur valorisation agricole, il est paradoxalement nécessaire d'intégrer d'autres fonctions en particulier les fonctions écologique et paysagère (présence de zones humides, boisements, espèces protégées), social et récréative (promenade, espace de jeux, lieu de rencontre et d'échange, etc.). Cette approche nécessite d'engager une concertation auprès usagers potentiels de ces espaces (habitants, associations locales, agriculteurs, etc.) ainsi qu'une politique d'aménagement passant par une réglementation spécifique au PLU et une action foncière. Ces sites particuliers pourraient également avoir une vocation expérimentale et pédagogique.

Objectifs

Permettre la valorisation agricole de secteurs ruraux ayant aujourd'hui d'autres fonctions et usages

Redonner une place à l'agriculture dans des secteurs agricoles abandonnés

Créer des espaces agricoles avec une dimension pédagogique et expérimentale

Mise en œuvre

- Créer au PLU des OAP sectorielles « secteur à enjeux agro-environnementaux et récréatifs »
- Diagnostiquer les secteurs pressentis sur le territoire :
 - o L'ancien périmètre 2AU de la Planche au Bouin dont le projet d'urbanisation a été abandonné à la suite au diagnostic environnemental du site
 - o La dent creuse agricole du village du Champsiôme, village qui a connu un développement urbain très important ces 10 dernières années
 - o ...
- Lancer une politique de maîtrise foncière de ces espaces
- Etablir des plans d'actions sur chacun de ces secteurs en concertation avec les propriétaires, les agriculteurs, les habitants et les associations locales

Partenaires techniques et financiers

- Syndicat Grand-Lieu Estuaire
- CPIE Logne et Grand-Lieu
- PETR Pays de Retz et Europe (Leader)

Coûts estimés

- 50 000 €

Interaction

Fiches n°1 et n°4

Calendrier

A définir

Indicateurs de résultats

- Surface agricole valorisée
- Participation des agriculteurs

17- Soutenir les projets agricoles innovants en matière de transition écologique

Axe 3 - Soutenir des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la préservation des ressources naturelles

Objectif I - Encourager des pratiques agricoles vertueuses

Contexte

Face aux changements climatiques, au déclin de la biodiversité, à la raréfaction des ressources (eaux, matières premières) ou encore aux évolutions économiques et sociales, l'agriculture doit s'adapter et innover. La transition agricole passe par l'innovation technologique (système d'irrigation économe, méthanisation, énergie solaire), la recherche agronomique (bio-contrôle, sélection de variétés plus résistantes, etc.) ou encore la mise en place de nouveaux modèles économiques et sociales (diversification des revenus agricoles, partenariat public/privé pour le logement des agriculteurs, abattage à la ferme, etc.).

Refusant une approche individualiste ou passéiste de l'agriculture, la commune souhaite soutenir et accompagner les initiatives privées et publiques répondant aux enjeux de la transition écologique.

Objectifs

Favoriser l'adaptation au changement climatique des exploitations agricoles

Favoriser l'autonomie énergétique des exploitations agricoles

Favoriser la sobriété en eau des exploitations agricoles

Réduire les coûts économiques et sociaux de certaines charges (ex. logement, abattage des animaux à la ferme, etc.)

Mise en œuvre

- Identifier les projets agricoles innovants sur la commune
- Accompagner l'élaboration de ces projets
- Apporter un appui politique, technique et financier le cas échéant

Partenaires techniques et financiers

- Chambre d'agriculture
- Fédération des Maraichers nantais
- Associations d'agriculteurs (Ex. Association d'abattage des animaux sur leur lieu de vie)

Coûts estimés

- Animation
- Selon les projets soutenus

Interactions

Fiches n°3

Calendrier

2025-2030 (en continu)

Indicateurs de résultats

- Nombre de projets soutenus



Remerciements :

La commune remercie particulièrement :

Sylvain LIMEUL, chargé de mission à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, pour son précieux accompagnement durant toute cette démarche.

Les agriculteurs qui ont accueilli le groupe de travail sur leur exploitation : Anthony et Anaïs LAFAGE des Serres du Frety, Anais et Jean-Pierre PORTALIER du GAEC de la Chevrette, Boris PIERRE de la ferme du Près Bourdin, Cyril et Joël POGU de la SCEA de la Vincée, Laurent et Mireille CORBINEAU du Cellier des Garotterie.

Tous les agriculteurs qui participent régulièrement aux réunions du comité agricole et aux échanges autour du projet agricole et alimentaire.

Ont participé à la rédaction de ce document :

Yannick FETIVEAU, Maire de Pont Saint Martin
Christophe LEGLAND, adjoint délégué à l'urbanisme, référent agriculture
Lucie PELLETIER, conseillère municipale
Murielle CHAUVET, conseillère municipale
Corine PHILIPPE, conseillère municipale
Sylvie DUBOIS, conseillère municipale
Kévin CHALLETMET, Responsable environnement
Sylvain LIMEUL, chargé de mission, Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Crédits photos :

Kévin CHALLETMET excepté autres mentions sur les photos

Contacts projet :

Christophe LEGLAND, adjoint délégué à l'urbanisme, référent agriculture
AdjointUrbanisme@mairie-pontsaintmartin.fr 02 40 26 80 23

Kévin CHALLETMET, Responsable environnement, ville de Pont Saint Martin
missionenvironnement@mairie-pontsaintmartin.fr 02 40 26 89 41